Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_090-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 23 Juin 2026

Délibération n°2026-090	
AVIS PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRÊTÉ D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE PONT-L'ABBÉ ET SUR LA MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT BACTÉRIOLOGIQUE	Classification 8.4 Aménagement du territoire

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix sept juin deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Valérie DRÉAU
Rapporteur : David DURAND

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Pont-l'Abbé, datant de 2001 et modifié, est caduc depuis fin 2025 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Pont-l'Abbé se situe en mer au droit de la pointe de Kerafédé. Cet émissaire est commun avec le rejet de la STEP de Loctudy. Les usages du milieu récepteur étant sensibles, la CCPBS souhaite renforcer l'abattement des apports bactériologiques et mettre en œuvre un traitement complémentaire de désinfection.

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale, sans évaluation environnementale, et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée » prévue par le code de l'Environnement.

Dans le cadre de la procédure d'examen du dossier déposé le 09 avril 2026 par la Communauté de Communes, compétente en matière d'assainissement et de la consultation du public, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet présenté, conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, avant le 23/07/2026.

Les évolutions apportées par le projet se résument comme suit :

- Mise en place d'un traitement bactériologique à la station d'épuration de Pont-L'Abbé.
- Abaissement des normes de rejet, avec :
  - Abaissement de la norme à 103 E. Coli/100 ml, (au lieu de 104 actuellement) et d'une valeur rédhibitoire à 104 E. Coli/100 ml. Ces valeurs maximales ont été définies à la suite de la modélisation de la courantologie menée en tenant compte du contexte spécifique des projets de désinfection sur chacune des 2 stations d'épuration de Pont-L'Abbé et de Loctudy, du rejet en mer via l'émissaire commun et des usages du milieu récepteur.
  - Suppression du rendement d'abattement minimum à 99% en E.Coli.
- Passage à un rejet continu en hiver et un rejet phasé en été de PM-3h à PM+3h (au lieu de PM -5h à PM +5h actuellement, toute l'année), rendu possible par l'amélioration de la qualité bactériologique des rejets.
- Maintien des autres normes de rejet actuelles (avec ajustement des valeurs rédhibitoires pour les MES).

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_090-DE

Par ailleurs, les travaux de réseaux se poursuivent, conformément au programme pluriannuel d'investissement approuvé en 2024 pour résorber les entrées d'eaux parasites et les déversements occasionnels au milieu naturel.

Après présentation du dossier par un technicien de la Communauté de Communes, la commission Urbanisme-Planification-Cadre de vie-Environnement et Port associée à la commission Infrastructures-Bâtiments-Voirie et Transition Energétique du 10 juin 2026 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Pont-l'Abbé et de mise en place d'un traitement bactériologique.

Fait à Pont l'Abbé le 24 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_090-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie		X	A donné procuration à Laurent MOTREFF
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	A donné procuration à Alosia ROBERDEL
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction